

Bulletin d'histoire politique

Jean-François Lisée, *Le Petit tricheur – Robert Bourassa derrière le masque*, Montréal, Québec Amérique, 2012, 420 p.

Jean Décary



Volume 21, Number 3, Spring–Summer 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015339ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015339ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Décary, J. (2013). Review of [Jean-François Lisée, *Le Petit tricheur – Robert Bourassa derrière le masque*, Montréal, Québec Amérique, 2012, 420 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 21(3), 231–236. <https://doi.org/10.7202/1015339ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Jean-François Lisée, *Le Petit tricheur – Robert Bourassa derrière le masque*, Montréal, Québec Amérique, 2012, 420 p.

JEAN DÉCARY
historien et auteur

«L’avenir dure longtemps», disait de Gaulle. Ce à quoi nous pourrions ajouter : et l’Histoire s’écrit lentement. Au Québec, la polarisation fédéraliste-souverainiste qui domine le paysage politique depuis les années 1960 rend la sortie de biographies d’acteurs ayant marqué ces diverses tendances toujours très animée. Les récents ouvrages portant sur l’ex-premier ministre du Québec Robert Bourassa, dont le parcours n’est pas étranger à l’impression persistante de flottement entre les deux options, n’ont pas fait exception à la règle¹.

Vingt ans après l’échec de l’accord de Charlottetown, 16 ans après le décès du principal intéressé, Georges-Hébert Germain, biographe de Céline Dion et de Guy Lafleur, s’aventurait dans la sphère politique et proposait son « portrait² » de l’homme des 100 000 emplois. Jean-François Lisée, auteur, blogueur et ancien conseiller des premiers ministres péquistes Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, lui emboîtait le pas en proposant une nouvelle édition de ses deux bouquins dédiés à l’ancien chef du Parti libéral du Québec (PLQ). Un synchronisme littéraire qui n’a pas plu au premier.

Opportunisme littéraire ou occasion circonstancielle ? Il faut dire que Jean-François Lisée n’est pas homme à éviter un duel intellectuel³. Cette fois-ci par contre, c’est à visière levée et ouvertement souverainiste qu’il réédite ses ouvrages qui avaient passablement égratigné l’ancien premier ministre peu de temps après son retrait de la vie politique. Assez à tout le moins pour que l’ancien politique, soucieux de son legs, s’en inquiète ouvertement et fasse état de l’abus de confiance dont il se disait avoir été victime⁴.

Les profanes salueront l’effort de synthétisation, voire de vulgarisation, et l’ajout d’une séquence chronologique de l’œuvre de Lisée, que Lise

Bissonnette avait autrefois qualifié de « véritable commission d'enquête à lui tout seul ». À défaut de retrouver les citations *in extenso* et tous ces détails qui jadis tissaient la toile des petites histoires afférentes et donnaient une certaine couleur à ce récit du « réel politique⁵ », le nouvel opus a grandement profité d'un travail de réédition qui a rendu la démonstration moins touffue et plus accessible. Car quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, pour paraphraser Robert Bourassa, il est difficile d'attaquer « l'inspecteur » Lisée au plan de la qualité et de la quantité des sources orales et écrites : à peu près toute la classe politique québécoise (et canadienne) est passée sous son magnéto. L'auteur a profité de cette nouvelle édition pour actualiser et bonifier le récit en de rares endroits. C'est ainsi que *Le Tricheur* et *Le Naufrageur* ont été fusionnés pour devenir *Le Petit tricheur*.

Mais pourquoi donc rééditer le livre en 2012 ? Lisée l'avoue en introduction, le vingtième anniversaire du référendum de 1992 (accord de Charlottetown) n'est qu'un prétexte. La vraie raison : contrer l'opération réhabilitation des « jardiniers de l'image de Robert Bourassa » et casser cette image positive qu'ont une majorité de Québécois de l'ex-premier ministre. « La malhonnêteté intellectuelle est, à mon avis, le mode de fonctionnement principal de Robert Bourassa⁶. » Loin d'avoir adouci son jugement sur les états de service de l'ancien chef libéral, Lisée en remet une couche 18 ans plus tard : « on ne peut imaginer, aujourd'hui, la vase mentale dans laquelle il a entraîné pendant de longues années un Québec qui avait pourtant soif de clarté⁷ ».

Lisée sera le premier à l'admettre, son ouvrage tient davantage de l'essai politique que de la biographie. Il y a bien un retour sur la jeunesse de Bourassa ainsi que sa courte période pré-politique, où il y est question de l'insécurité financière du jeune étudiant et de son mariage avec la fille de la riche famille Simard. Mais c'est à dessein, c'est-à-dire pour expliquer comment l'éducation politique (*la fabrication du masque*) du futur premier ministre est marquée du sceau du cynisme, grâce notamment à son mentor politique, l'organisateur libéral Paul Desrochers. Et comment tout ce cheminement le conduira, d'une manière ou d'une autre, à ce que l'auteur appelle la « grande triche de 1990-1992 ».

La période couvrant les événements d'Octobre est à l'avenant. De cette partie, il s'en dégagera pour le lecteur une impression de raccourci, comme si l'auteur n'effleurait cette période que pour mieux en faire ressortir les éléments sombres, au demeurant très inquiétants. Ainsi on y apprend que, sous des dehors nonchalants et une image de mollesse, Bourassa est plutôt adepte de la fermeté en privé. Et contrairement à l'idée reçue, on apprend qu'il est celui qui réclame le premier la *Loi sur les mesures de guerre* et la suspension des libertés civiles. Si, selon Lisée, Trudeau est tout aussi condamnable de ces actes, ceux-ci répondaient néanmoins à sa conception du Canada et à son « obsession personnelle contre le natio-

nalisme québécois». Pour Bourassa, soutient l'auteur, le mobile derrière l'action politique est tout autre: «C'est un exercice de pouvoir cru. Un abus de pouvoir qui n'a d'autre fin que l'abus de pouvoir⁸».

Après un court résumé de l'interrègne de Bourassa, de sa traversée du désert, Lisée entre de plein fouet dans ce qui est le noyau principal de l'ouvrage, la période de l'après-Meech et le gaspillage, selon lui, de cette incroyable occasion de mener le Québec à la souveraineté. C'est le début du parcours pour le «marathonien immobile».

Son fameux «quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse...» prononcé à la suite de la mort de l'accord du lac Meech, que Bourassa croit emprunter, à tort, à un de Gaulle s'adressant aux Français d'Algérie, sera la première pierre de l'édifice imaginaire qu'il s'apprête à bâtir à coup de phrases sibyllines et de décisions contradictoires. Cette phrase est maintenant inscrite dans le socle de sa statue devant l'Assemblée nationale. «Elle le résume parfaitement. Inspirée du mensonge d'un autre, son but était de gagner du temps en laissant croire, faussement, qu'une action allait être prise⁹», écrit Lisée.

N'empêche, ce jour du 22 juin 1990, son intervention fait mouche. Les députés libéraux et péquistes sont stupéfaits. Un sentiment d'euphorie non partisan exulte du salon bleu. Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, traverse l'allée centrale et tend la main à «son premier ministre». «Et si les libéraux faisaient l'indépendance?» semblent laisser croire les regards interloqués. L'effet se fait sentir par-delà le Parlement: la presse s'emballe et, avec elle, une majorité de la population qui, deux jours plus tard, sera en liesse lors des célébrations de la Saint-Jean-Baptiste. Des sondages indiquent par ailleurs qu'une majorité de Québécois sont en faveur de la souveraineté.

Même s'il juge qu'il n'a rien dit, Lisée décrit un Bourassa qui cherche, dès le lendemain, à «rectifier le tir». C'est là que la thèse de l'ouvrage trouve ses assises: l'auteur va documenter, preuves à l'appui «ces moments aussi précieux que rares» où le premier ministre s'engage, d'une manière ou d'une autre au plan constitutionnel, soit par une parole, une signature, un texte ou une loi. On y suit, tout au long du récit, un chef d'État qui va ni plus ni moins se peindre dans le coin pour finalement, deux ans plus tard, sans trop de scrupules, aux dires de Lisée, et après avoir anesthésié quelques proches collaborateurs, des membres de son caucus, de son parti et une bonne partie de la classe politique et de la population, s'en sortir au détour d'un référendum pancanadien portant sur des réclamations québécoises bien en deçà de celles exigées traditionnellement. Le Québec votera finalement Non au référendum de 1992 sur l'Entente de Charlottetown.

Tout au long de ce récit de «détournement», Lisée nous présente les acteurs de ce feuilleton politique qu'il classe en deux catégories: *ceux qui*

savent, c'est-à-dire ceux qui ont décodé Bourassa et qui savent qu'il ne fera jamais la souveraineté, comme quelques-uns des premiers ministres canadiens (les Ontariens David Peterson et Bob Rae, le Néo-Brunswickois Frank McKenna, l'Albertain Don Getty, etc.), son chef de cabinet et « meilleur ami » Mario Bertrand, et le premier ministre du Canada, Brian Mulroney. Et il y a tous *ceux qui rêvent* : ceux qui pensent que Bourassa pourrait franchir le Rubicon et réaliser la souveraineté. S'y mêlent joyeusement libéraux (Jean Allaire et Mario Dumont) et péquistes (Bernard Landry, Louis Bernard et Jacques Parizeau), voire même conservateurs (Lucien Bouchard) et libéraux fédéraux (Jean Lapierre) qui affichent toutefois des niveaux de confiance fort variables à l'endroit du premier ministre québécois.

En moins de deux ans, et bien malgré lui, raconte Lisée, Bourassa a embarqué dans un TGV toute une classe politique qui, pense-t-elle, file à toute vitesse vers, si ce n'est vers la souveraineté, à tout le moins une réforme extrême du fédéralisme. Le Congrès libéral du Québec adoptera en mars 1991 le Rapport Allaire qui réclame 22 pouvoirs exclusifs à défaut de quoi il proposera la souveraineté dans un cadre confédéral. Idem pour la Commission Bélanger-Campeau qui prévoit aussi la tenue d'un référendum conditionnel aux offres fédérales. Dans la foulée, l'Assemblée nationale adopte la Loi 150 qui prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté, et ce au plus tard en octobre 1992.

Au final, il n'en sera rien. Pas de souveraineté, ni de réforme en profondeur du fédéralisme. Lisée écrit : « c'est un à un qu'il a rompu, sans l'ombre d'un remords ou d'une excuse, les engagements publics [...] pris sur la route qui mène de la mort de Meech au naufrage de Charlottetown ». Au nombre de ceux-ci : *négociier dorénavant à 2 et jamais à 11 ; le statu quo est la pire solution pour le Québec ; réforme en profondeur sinon souveraineté*, etc.¹⁰ Au terme de ce cheminement sinueux, marqué par la maladie et la crise d'Oka, et où tour à tour ses engagements constitutionnels sont allés à vau-l'eau, Bourassa aura ses paroles pour résumer son action : « J'ai assumé le destin du Québec ».

Est-il finalement le fossoyeur de cette « chance historique » ? A-t-il pour autant triché, comme le laisse entendre l'ex-journaliste-vedette ? Les mots disséminés ici et là pour décrire l'ancien premier ministre sont durs. D'un point de vue souverainiste, cette occasion manquée, à un moment où les conditions gagnantes apparaissaient réunies, est évidemment frustrante. Bourassa, « ce maître de l'entourloupette¹¹ », a-t-il réellement joué un double-jeu ? A-t-il flirté avec l'idée de la souveraineté (comme d'un levier de négociation) ? Les éléments de preuve en appui à la démonstration de Lisée sont solides. Reste que des acteurs de l'époque, d'anciens ministres et des chercheurs pensent qu'au contraire, bien que nationaliste, Bourassa n'ait jamais songé un instant à réaliser la souveraineté¹².

On mentionne son désir d'éviter un schisme dans son parti. On laisse entendre que, bien que le premier ministre dispose de beaucoup de pouvoir en vertu du régime parlementaire britannique, il n'aurait pu ignorer les intentions de son cabinet et de son caucus¹³.

Quoi qu'il en soit, faut-il à tout le moins lui tenir rigueur de ne pas avoir dit qu'il ne la ferait pas? Lisée, qui reproche à Bourassa ne n'avoir pas dit pendant six mois s'il était fédéraliste, conclut «qu'un autre fédéraliste que Robert Bourassa aurait vraiment tenté» de donner au Québec une place distincte au sein du Canada¹⁴. Pourtant, à la lecture du livre, on comprend bien que rien dans le tempérament du premier ministre ne le prédestinait à de tels coups d'éclat. Avec le recul, Bourassa lui-même évoque sa pusillanimité légendaire: «Peut-être l'histoire dira-t-elle que ma prudence a évité aux Québécois une énorme bêtise¹⁵». Sa préoccupation principale aura toujours été la sécurité économique, bien avant les affaires fédérales-provinciales, comme le rappelle l'auteur à quelques reprises. Et c'est bien ce qu'il y a de paradoxal dans ce parcours politique où l'enjeu constitutionnel est si présent, de Victoria à Charlottetown en passant par Meech¹⁶.

Le manque de transparence post-Meech doit-il occulter de façon aussi marquée l'héritage du premier ministre, comme le suggère Lisée lorsqu'il commente la création d'une avenue Robert-Bourassa, mentionnant qu'il fallait qu'elle s'accompagne d'un panneau qui pointerait vers un cul-de-sac? L'épisode ne résume pas l'homme de la Baie-James. Mais une chose demeure, même son ancien ministre, Claude Ryan, autrefois auteur des positions constitutionnelles du PLQ (livre beige), ne peut «ignorer», lorsqu'il tente un essai de bilan des réalisations de son ancien chef, de souligner le double échec de Meech et de Charlottetown¹⁷.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Voir Antoine Robitaille, «Controverse autour de Robert Bourassa — Combat extrême Lisée-Germain», *Le Devoir*, 16 février 2012.
2. De passage à l'émission *Tout le monde en parle*, l'auteur s'était présenté comme un portraitiste.
3. Lors de la tenue du colloque Robert-Bourassa en 2002, l'auteur de ces lignes était membre du comité organisateur. Pour clôturer celui-ci, le comité avait cru bon organiser un «affrontement» entre Claude Ryan, ancien chef du PLQ et ministre sous Bourassa, et Jean-François Lisée, qui avait publié quelques années plus tôt ses deux livres coup-de-poing sur l'ancien premier ministre. Pour l'occasion, Lisée a dû faire face à un auditoire plutôt hostile et majoritairement pro-Bourassa, composé des proches de l'ancien premier ministre et d'anciens collaborateurs, en plus de débattre avec un Claude Ryan en verve.
4. Voir Michel David, «La réhabilitation», *Le Devoir*, 18 février 2012, et «Il ne voulait jamais que la partie se termine», p. 9-13, dans *Robert Bourassa: un bâtisseur*

- tranquille*, sous la direction de Guy Lachapelle et de Robert Comeau, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 406 p.
5. Lisée explique en page avertissement du livre original, *Le Tricheur*, qu'il souhaite citer les auteurs le plus fidèlement du monde, sans gommer le langage emprunté. Il veut « plonger le lecteur dans le réel politique ». Jean-François Lisée, *Le tricheur*, Montréal, Boréal, 1994, 578 p.
 6. Jean-François Lisée, *Le petit tricheur*, Montréal, Québec Amérique, p. 16.
 7. *Ibid.*, p. 16.
 8. *Ibid.*, p. 103-104.
 9. *Ibid.*, p. 148.
 10. Lisée fait la nomenclature de tous les engagements de Robert Bourassa. 1) *Négociier dorénavant à 2 et « jamais » à 11*; 2) *Obligation de résultat*; 3) *Le statu quo est la pire solution pour le Québec*; 4) *Organiser un référendum sur la souveraineté, au plus tard le 26 octobre 1992*; 5) *Seule une offre liant formellement le Canada et les provinces pourra être examinée*; 6) *Réforme en profondeur, sinon souveraineté*; 7) *La réforme doit être « en profondeur », pas une « réformette »* 8) *Ne pas organiser de référendum sans être sûr de le gagner, ibid.*, p. 376-377.
 11. Le journaliste Michel David s'amuse d'ailleurs de l'entendre critiquer Lisée. Il écrit: « En l'entendant accuser Lisée d'avoir abusé de sa confiance en se présentant à lui sous de fausses représentations, je n'avais pu réprimer un fou rire. Ce maître de l'entourloupette était vexé d'avoir trouvé plus malin que lui. » Voir Michel David, « La réhabilitation », *Le Devoir*, 18 février 2012.
 12. L'historien Michel Sarra-Bournet écrit: « Ceux qui croyaient que Robert Bourassa ait pu contempler autre chose que le maintien du Québec dans la fédération canadienne étaient dans l'erreur ». Voir Michel Sarra-Bournet, « De Victoria à Charlottetown: le "bon sens" géopolitique de Robert Bourassa », dans *Robert Bourassa: un bâtisseur tranquille, op. cit.*, p. 245.
 13. Voir André Burelle, « Un louvoyeur qui gardait le cap », dans *Robert Bourassa: un bâtisseur tranquille, op. cit.*, p. 228.
 14. Lisée, *op. cit.*, p. 387. Dans un texte publié sur son blogue de *L'Actualité*, Lisée précise davantage ce passage. Il écrit: « Ce n'est pas seulement la famille souverainiste que Bourassa a floué. C'est la famille réformiste fédéraliste. N'importe quel autre leader fédéraliste à sa place, Jean Lesage, Daniel Johnson, Claude Ryan, n'auraient pas gaspillé ce que l'on sait être maintenant, avec le recul, la seule fenêtre disponible pour la réforme de la place du Québec au sein du Canada. Voir « Le biographe de Bourassa et l'honnêteté », blogue de Jean-François Lisée, site Internet de *L'Actualité*, 15 février 2012.
 15. Cité dans Michel Sarra-Bournet, *op. cit.*, p. 247.
 16. Claude Morin confirme le peu d'intérêt de Bourassa pour la question constitutionnelle. À son arrivée comme premier ministre, Bourassa délégua la gouverne des affaires intergouvernementales à son ministre Gérard D. Lévesque. Il affirma aussi à son sous-ministre qu'il croyait pouvoir résoudre la question constitutionnelle en quelques mois. Voir Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal, p. 360.
 17. Claude Ryan, « Un essai de bilan », dans *Robert Bourassa: un bâtisseur tranquille, op. cit.*, p. 367.